Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

19078342

de

DÉPOSÉ AU GREFFE LE
03 JUIN 2019
TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI
Greffe

N° d'entreprise : **0683 447 746**

Dénomination

(en entier) : **EUROCLOTURE**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SPRL**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Tournai, 393 à 7812 Ligne**

Objet de l'acte : TRANSFERT SIEGE SOCIAL

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES TENUE LE 20/02/2019 A QUINZE HEURE.

Bureau

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Thord Eric.

Exposé du Président

Monsieur le Président rappelle que la présente assemblée a pour ordre du jour :

1)Transfert du siège social ;

Délibération et votes

1) L'assemblée générale extraordinaire du 20/02/2019 a décidé à l'unanimité le transfert du siège social de la société à 7600 Péruwelz, rue de l'Europe, 24 à compter de ce jour.

La séance est levée à quinze heures trente.

Et lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Mr Thord Eric

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/06/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).